



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 58303

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des déficients visuels et des malvoyants. Ils sont en France 1 500 000 et rencontrent d'énormes difficultés pour accéder à la lecture. Les enfants en particulier sont confrontés à ce problème. Les éditeurs de livres scolaires semblent en effet très réticents à la traduction systématique en braille et surtout à l'introduction de leurs ouvrages dans les machines à lire des enfants déficients visuels. Du fait de leur handicap, ces enfants subissent une exclusion, alors qu'ils possèdent l'appareillage nécessaire et que comme les autres enfants ils ont droit à la connaissance et à la culture. De même que le problème de l'accessibilité à Internet des malvoyants et déficients visuels n'est toujours pas réglé. De nombreux sites institutionnels et notamment ceux des services publics français ne sont pas adaptés. Il serait souhaitable que les bonnes intentions du Gouvernement en matière d'intégration des personnes handicapées soient suivies d'effets. Aussi il lui demande quelles sont concrètement ses intentions pour organiser l'accès des jeunes déficients visuels et malvoyants à la lecture et plus généralement à l'immense source d'information que constitue Internet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58303

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1194